

BORDEAUX MÉTROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

**Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui, Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30, le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPÉ, Président de BORDEAUX MÉTROPOLE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JUPPÉ Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMÈRE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HÉRITIÉ Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme BERNARD Maribel à Mme VILLANOYE Marie-Hélène
Mme BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DESSERTINE Laurence à Mme CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme RECALDE Marie à Mme JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSÉE :

Mme CAZALET Anne-Marie

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Saint-Médard-en-Jalles - Extension du cimetière communal - Participation de
Bordeaux Métropole - Convention - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion du Conseil de Communauté du 22 septembre 2006, il a été décidé de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique de notre Établissement public en matière de cimetières et, notamment, par une aide aux communes dont les équipements arrivent à saturation.

Dans ce cadre, la commune de Saint-Médard-en-Jalles a sollicité l'aide de la Communauté urbaine pour la réalisation de l'extension de son cimetière communal actuel, situé rue de la Tuilerie. Ce projet a, d'ailleurs, été inscrit au contrat de codéveloppement (fiche action n° 0030, code C024490041) conclu avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles pour la période 2012-2014.

Conformément à cette délibération, le montant de cette participation financière sera limité à 50 % du montant total hors taxe (HT) des crédits engagés dans le cadre de cette opération et affectés à :

- la réalisation des travaux prévus dans la délibération précitée et qui sont estimés à 7 719,00 € HT en ce qui concerne la réalisation de la clôture.

Aussi, le fonds de concours versé par notre Établissement est évalué à la somme de 3 860,00 € suivant le plan de financement établi.

La convention entre la commune et Bordeaux Métropole, qui fixe les modalités du règlement de ce fonds de concours, est annexée à la présente délibération.

Il apparaît donc nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précitée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :
Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2006/0693 du 22 septembre 2006 ;

VU la demande de la commune de Saint-Médard-en-Jalles sollicitant, auprès de Bordeaux Métropole, l'octroi d'une subvention pour l'extension du cimetière communal ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT l'intérêt général que représentent les équipements réalisés dans le cadre de l'extension du cimetière communal et l'aide financière apportée à la commune pour faire face à la saturation de son cimetière ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Un fonds de concours d'un montant de 3 860,00 euros, correspondant à 50 % du montant HT estimé des travaux retenus pour la réalisation de l'extension du cimetière, est accordé à la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Article 2 :

Le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer, avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles, la convention qui précise les modalités du règlement de cette participation financière.

Article 3 :

La dépense correspondante est inscrite au budget principal - chapitre 204 - compte 2041412 - fonction 026 - CDR TH00 - code opération 05P0950001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2015

M. Alain DAVID